

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251009-DE
Reçu le 12/11/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20251009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 Octobre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Jacques-d'Ambur, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 17/10/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents : 61

Votants : 65 (dont 1 double voix et 3 pouvoirs)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Compte-Rendu de l'Assemblée Générale du 18 Juin 2025 à Lapeyrouse

Le Président présente aux membres du comité syndical le compte rendu de l'assemblée générale du 18 Juin 2025 qui s'est déroulée à Lapeyrouse, qui leur a été adressé et demande s'ils ont des remarques à formuler sur celui-ci.

Aucune remarque n'est à formuler.

Ouï cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE : le compte rendu ci-après de l'assemblée générale du 18 Juin 2025 à Lapeyrouse.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

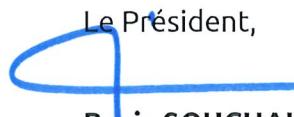
Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL



Le Président,

Boris SOUCHAL



**Procès-verbal de l'assemblée générale
du mercredi 18 juin 2025 à 18h00 à LAPEYROUSE**

AR Prefecture

Mme Sabine MICHEL, Maire, accueille l'assemblée et présente la commune.

Le Président Boris SOUZA, remet les délégués présents.

Le quorum est atteint, 61 délégués sont présents pour cette réunion. Diverses délégations ont été données et sont consignées dans la liste annexée au présent compte-rendu.

Monsieur Marc GIDEL est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12/03/25 à Saint-Gervais d'Auvergne
- Informations sur les délibérations du bureau et décisions du président depuis le dernier comité syndical
- Tarifs de la Taxe de séjour 2026
- Gestion des Ressources Humaines
- Marché public (organisation de démonstrations techniques dans le cadre de d'actions de restauration et d'aménagement des cours d'eau en contexte d'élevage)
- Demande d'adhésion du Syndicat Mixte de Gestion Forestière de Bromont Lamothe au service informatique
- Point d'informations diverses
- Questions diverses

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12/03/2025 A ST-GERVAIS D'AUVERGNE

DECISION : le procès-verbal est mis au vote par le Président et approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT

Le détail des délibérations et décisions prises par le Président depuis la dernière assemblée générale figure dans le dossier d'assemblée.

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2026

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que la taxe de séjour (instaurée sur le périmètre du SMADC en 2010, lors de la création de l'Office de Tourisme Intercommunal des Combrailles) est intégralement reversée à l'Office de Tourisme des Combrailles comme le prévoient les textes de loi quand il s'agit d'un Etablissement Public Industriel et Commercial.

L'Office de Tourisme des Combrailles est désigné comme agent commissionné devant vérifier pour son compte les états des versements de taxe de séjour émis par les hébergeurs du territoire.

DECISION : le comité syndical à l'unanimité, APPROUVE : le maintien des tarifs pour l'année 2026 tels que mentionnés ci-dessous par catégorie d'hébergement, DIT : que la période de perception sera du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (annualisation), APPROUVE : le maintien des exonérations appliquées qui sont les suivantes : Les personnes mineures (moins de 18 ans) - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire - les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal, DESIGNE : l'Office de Tourisme Combrailles Auvergne Tourisme comme agent commissionné devant vérifier pour son compte les états des versements de taxe de séjour émis par les hébergeurs du territoire., DIT : que les tarifs seront saisis via l'application DELTA sur le portail internet de la gestion publique et qu'un courrier sera adressé à l'ensemble des hébergeurs du territoire concerné, CHARGE : le Président de signer tout document relatif à ce dossier.

		Encadrement des tarifs et taux applicables en 2016	COMBRAILLES				
AR Prefecture	Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Rappel des Tarifs 2023	Rappel des Tarifs 2024	Rappel des Tarifs 2025	Tarifs 2026
063-256301375-20251029-DCS20251009-DE	Reçu le 12/11/2025 Publié le 12/11/2025						
Palaces	0,70 €	4,90 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,60 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,60 €	1,50 €	1,50 €	1,60 €		1,60 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €	1,50 €	1,50 €	1,60 €		1,60 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €	1,00 €	1,00 €	1,05 €		1,05 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,85 €	0,85 €	0,90 €		0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 €	0,80 €	0,75 €	0,75 €	0,80 €		0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravaneage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €	0,60 €		0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravaneage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20 €	0,20 €	0,20 €	0,20 €		0,20 €
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air		De 1 à 5 %	5%	5%	5%		5%

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 2 DECEMBRE 2020 RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL

DECISION: le comité syndical, à l'unanimité décide d'instituer la possibilité pour les agents titulaires et contractuels du SMADC et de l'ensemble de ses services la possibilité d'avoir recours au télétravail selon les modalités détaillées dans le dossier d'assemblée générale.

2/ CREATION D'UN POSTE D'INFIRMIER(ERE) COORDONNATEUR(TRICE) SUR LE GRADE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

DECISION: le comité syndical, à l'unanimité autorise la création d'un poste d'infirmier(ère) coordonnateur(trice) sur le grade d'infirmier en soins généraux - Cat A, à temps complet 35h00 hebdomadaires, au 01/09/2025.

MARCHE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE DEMONSTRATIONS TECHNIQUES DANS LE CADRE D'ACTIONS DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU

EN CONTEXTE D'ELEVAGE

AR Prefecture

DECISION de comité syndical, à l'unanimité décide de retenir l'offre déposée par la société de Travaux de l'Environnement (S.T.E) pour un montant de 52 818,00 € TTC

Publié le 12/11/2025

Vous trouverez le power point présenté à l'assemblée joint à ce compte-rendu (contrat territorial Sioule Andelot).

DEMANDE D'ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION FORESTIERE (SMGF) DE BROMONT LAMOTHE AU SERVICE INFORMATIQUE

DECISION: le comité syndical, à l'unanimité accepte l'adhésion du SMGF de Bromont Lamothe à la compétence à la carte informatique à la date du 01/07/2025

INFORMATION DIVERSES

Le président fait part du recrutement d'un technicien informatique ainsi que de l'état d'avancement de l'installation des panneaux RIS Combrailles. Les informations plus détaillées figurent dans le dossier d'assemblée.

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2025

A LAPEYROUSE

Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251009 DE
Reçu le 12/11/2025
Publié le 12/11/2025

COMMUNES

Ars-les-Favets

Beauregard-Venon
Blot-l'Eglise
Briffons
Champs
Chapdes-Beaufort
Charbonnières les Vieilles
Châteauneuf-les-Bains
Combronde
Condat-en-Combraille
Espinasse
Fernoël
Gimeaux
Gouttières
Herment
La Goutelle
Landogne
Lapeyrouse
Lastic
Le Quartier
Les Ancizes Comps
Lisseuil
Marcillat
Menat
Montaigut-en-Combraille
Montel-de-Gelat
Montfermy
Moureuil
Neuf-Eglise
Pionsat
Pontaurum
Pontgibaud
Pouzol
Prompsat
Prondines
Puy-Saint-Gulmier
Saint-Avit
Sainte-Christine
Saint Gervais d'Auvergne
Saint-Hilaire-de-Pionsat
Saint Maurice de Pionsat
Saint-Myon
Saint-Pierre-le-Chastel
Saint-Priest-des-Champs
Saint-Rémy-de-Blot
Servant
Teilhet
Tortebesse
Verneugheol
Villossanges
Voingt
Youx

DELEGUES PRESENTS

David BLANC
Denis GEORGES
Denis BARDEL
Alain BOUSCAUD
Guillaume CRISPYN
Luc CAILLOUX
Géraldine JAFFEUX
Amélie PEREZ
Alain ESPAGNOL
Pascal MOUTON
Patricia ROSSIGNOL
Pascal GAULON
Françoise CHAPUT
Sébastien RICHARDOT
Boris SOUCHAL
Ida GIRAUD
Claude COLLANGE
Sabine MICHEL
Francis BOUYOUX
Annelyse DURON
Annie GARRACHON
André BROMONT
Bernard LESCURE
Corinne GARACHON
René POUILLE
Robert FAREJEAX
Daniel CONDAT
Hélène VERNADAT
Karine BOURNAT GONZALEZ
Bernard PENY
Charles CARRIAS
Anne-Michèle DONNET
Catherine BISCARAT
Hubert CHAPUT
André MONNERON
Cédric ROUGHEOL
Nelly CHEFDEVILLE
Gérard COMBEAUD
Jean-Claude GAILLARD
Didier HERVE
Daniel DIONNET
Jérôme MEYNET
Marc TARDIF
Bernard FAVIER
François ROGUET
Gilles CHAMPOMIER
Bernard DUVERGER
Gilles BOULAY
Bernard THOMAS
Jean-Yves NEDELLEC
Josias GARCIA
Olivier GLOWACKI

COMMUNAUTES DE COMMUNES

DELEGUES PRESENTS

Chavanon Combrailles et Volcans

Yannick BONY
Janette VIALETTE-GIRAUD

Combrailles Sioule et Morge	Frédéric SABY Sébastien GUILLOT Gérard VENEAULT
AR Eप्रेसेन्टेन्स Eloy 063-256301375-20251029-DCS20251009-DE Reçu le 12/11/2025 Publié le 12/11/2025	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ayat-sur-Sioule (excusés)	Biollet (excusé)
Bourg-Lastic	Bromont-Lamothe
Bussières-près-Pionsat	Buxières-sous-Montaigut (excusé)
Charensat (excusée)	Château-sur-Cher
Cisternes-la-Forêt (excusé)	Combrailles (excusé)
Davayat	Durmignat
Giat (excusé)	Jzerand
La Celle-d'Auvergne (excusé)	La Cellette
La Crouzille	Loubeyrat (excusé)
Manzat	Messeix
Miremont (excusé)	Montcel (excusée)
Queueille (excusé – POUVOIR)	Roche-d'Agoux (excusée)
Saint-Angel (excusé)	Saint-Eloy les Mines
Saint-Etienne-des-Champs (excusée)	Saint-Gal-sur-Sioule (excusé)
Saint-Georges de Mons	Saint-Germain-près-Herment
Saint-Hilaire-la-Croix	Saint-Hilaire-les-Monges
Saint-Jacques d'Ambur (excusée)	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Maigner	Saint-Pardoux (excusé)
Saint-Quintin-sur-Sioule	Saint-Sulpice
Sauret-Besserve	Sauvagnat
Savennes (excusée)	Teilhède (excusé)
Tralaigues	Vergheas (excusé)
Virlet	Vitrac (excusé)
Yssac-la-Tourette (excusé)	

Communauté de communes :

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, Monsieur Julien PERRIN, excusé

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
 Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)
 Monsieur Grégory BONNET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Georges-de-Mons (excusé - **POUVOIR**)
 Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

ASSEMBLEE GENERALE DU 29 OCTOBRE 2025
A ST JACQUES D'AMBUR
Liste des Présents

AR Prefecture

063-256301375-20251029-DCS20251009-DE
 Reçu le 12/11/2025
 Publié le 12/11/2025

COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Ayat-sur-Sioule Beauregard-Vendon Biollet Blot-l'Eglise Briffons Champs Chapdes-Beaufort Charbonnières les Vieilles Charensat Châteauneuf-les-Bains Condat-en-Combraille Fernoël Giat Gimeaux Gouttières Herment La Goutelle Lastic Les Ancizes Comps Lisseuil Montel-de-Gelat Montfermy Moureuil Pionsat Pontaumur Pontgibaud Prompsat Prondines Puy-Saint-Gulmier Queuille Roche d'Agoux Sainte-Christine Saint-Gal-sur-Sioule Saint Gervais d'Auvergne Saint-Hilaire-la-Croix Saint-Jacques-d'Ambr Saint-Maigner Saint Maurice de Pionsat Saint-Myon Saint-Pardoux Saint-Pierre-le-Chastel Saint-Rémy-de-Blot Sauret-Besserve Sauvagnat Servant Tortebesse Vergheas Verneugheol Villossanges Voingt Youx	Michel CHASSAGNOL Jean-Michel GALTIER Claude CHAMBON Denis BARDEL Alain BOUSCAUD Guillaume CRISPYN Luc CAILLOUX Géraldine JAFFEUX Marinette DOS SANTOS Amélie PEREZ Pascal MOUTON Pascal GAULON Dominique BARBARIN BADIÈRE Françoise CHAPUT Martine GAUVIN Boris SOUCHAL Ida GIRAUD Francis BOUYOUX Didier MANUBY André BROMONT Robert FAREJEAUX Daniel CONDAT Hélène VERNADAT Bernard PENY Charles CARRIAS Anne-Michèle DONNET Hubert CHAPUT André MONNERON Cédric ROUGHEOL Stéphane CANUTO Laurence ORIOL Gérard COMBEAUD Chrales SCHIETTEKATTE Jean-Claude GAILLARD Sylvain LELIEVRE Dominique MONNEYRON Jacqueline LAMBERT Daniel DIONNET Jérôme MEYNET Philippe MASSON Marc TARDIF François ROGUET Jacques LAGUET Franck MILORD Gilles CHAMPOMIER Gilles BOULAY Gilles BERNARD Jean-Louis RICHIN Jean-Yves NEDELLEC Josias GARCIA Olivier GLOWACKI
COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY Janette VIALETTE-GIRAUD

Combrailles Sioule et Morge	Frédéric SABY Sébastien GUILLOT Gérard VENEAULT
AR Prefecture Pays de Saint-Eloy 063-256301375-20251029-DCS20251009-DE Reçu le 12/11/2025 Publié le 12/11/2025	Laurent DUMAS Jean-Claude CAZEAU Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS	
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU Grégory BONNET
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets	Bourg-Lastic
Bromont-Lamothe (excusé)	Bussières-près-Pionsat (excusés)
Buxières-sous-Montaigut (excusé)	Château-sur-Cher
Cisternes-la-Forêt	Combrailles (excusé)
Combronde	Davayat
Durmignat (excusée)	Espinasse (excusée)
Jozerand	La Celle-d'Auvergne
La Cellette (excusée)	La Crouzille
Landogne (excusée)	Lapeyrouse (excusée)
Le Quartier (excusée)	Loubeyrat (excusé)
Manzat	Marcillat (excusé)
Menat (excusées)	Messeix
Miremont	Montaigut-en-Combraille (excusé)
Montcel (excusée - POUVOIR)	Neuf-Eglise (excusée – POUVOIR)
Pouzol (excusée)	Saint-Angel
Saint-Avit (excusée)	Saint-Eloy les Mines (excusés)
Saint-Etienne-des-Champs	Saint-Georges de Mons
Saint-Germain-près-Herment	Saint-Hilaire-de-Pionsat (excusé – POUVOIR)
Saint-Hilaire-les-Monges	Saint-Julien-la-Geneste (excusé)
Saint-Priest-des-Champs (excusé)	Saint-Quintin-sur-Sioule
Saint-Sulpice	Savennes (excusée)
Teilhède (excusé)	Teilhet
Tralaigues	Virlet
Vitrac (excusé)	Yssac-la-Tourette (excusé)

Communauté de communes :

Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, Monsieur Julien PERRIN

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)
Madame Jocelyne LELONG, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusée)
Monsieur Jérôme GAUMET, Conseiller Départemental du Canton de Saint-Eloy-les-Mines (excusé)
Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)